



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

Mercredi 04 novembre 2020

Sommaire

RECETTES DU PETR	3
RAPPEL / COMPTE ADMINISTRATIF N-1	3
ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2021	
. Administration Générale	4
. Actions	6
CONCLUSION	11
BUDGET ANNEXE ADS	12
BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME	13
BUDGET ANNEXE FISAC	15
DEBAT	16
ANNEXE	18
. Structure des effectifs	
. Durée du travail	
. Evolution prévisionnelle des effectifs	
. Dépenses de personnel	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2021

COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2020

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI est en 2020 de **7,23 € / hab.** soit **494 996 €**. Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, Région, Département...).

Les opérations réelles prévoyaient un financement des dépenses à hauteur de :

- 42.80 % par les partenaires (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, MSA, budget annexe...);
- 48.30 % par les contributions des Communautés de communes ;
- 0.20 % par le FCTVA ;
- 8.70 % par le fonds de réserve

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2019 adopté en juin 2020 laisse apparaitre, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de + 107 960 € en fonctionnement.
- un excédent de + 70 035 € en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **177 994 €**.

ORIENTATIONS 2021 – Evolutions prévisionnelles

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 DEPENSES DE PERSONNEL :

A la lecture des projets identifiés depuis plusieurs mois, et pour lesquels parfois des délibérations ont déjà été prises, plusieurs recrutements sont envisagés :

- Un(e) animateur (trice) de l'architecture et du patrimoine (ce poste devrait remplacer à partir de juillet celui de la chargée de mission Pays d'art et d'histoire qui a conduit la démarche de labellisation). Un soutien financier est attendu, de la DRAC (sur 2 ans à hauteur de 50% du poste non chargé) ainsi que de l'Europe via des crédits FEADER (30% du poste chargé jusqu'à fin juin 2022) ;
- Un(e) chargé(e) de mission éducation – médiation, comme l'exige la convention Pays d'art et d'histoire, à partir de juillet 2021. Un soutien financier de l'Europe est attendu via des crédits FEADER (80% du poste chargé jusqu'à fin juin 2022) ;
- Un (e) chargé(e) de mission mobilité – santé (CDD de 3 ans à mi-temps sur chaque thématique) à partir de septembre 2021 afin de coordonner le Contrat Local de Santé et de mettre en place la stratégie de mobilité et les objectifs de l'appel à projet TENMOD (Territoire de Nouvelles Mobilités Durables). Chaque volet de ce poste serait financé à 50% pendant 3 ans, pour l'un par l'ARS, pour l'autre par l'ADEME.

Cette ingénierie, nécessaire à nos territoires ruraux, traduit une volonté de mutualisation, notamment au titre de la mobilité et de la santé à l'instar des postes « habitat-urbanisme » ou « développement économique ».

A noter que suite au départ de la chargée de mission « économie endogène », le poste n'a pas été prolongé au regard du manque de résultats ainsi que du recrutement d'un chargé de mission « FISAC – Revitalisation centre bourg » pour le compte des EPCI (Haute-Somme et de Terre de Picardie) et des communes retenues à l'appel à projet régional de 2019 (*voir budget annexe FISAC – Revitalisation centre bourg. Pour mémoire, 0 € de reste à charge pour le PETR*).

Comme chaque année, il sera recherché un soutien auprès de nos partenaires : l'Europe (FEADER via LEADER), l'Etat (FNADT, FSIL), la Région, le Département, la MSA....

A la lecture des évolutions envisagées pour 2021, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2021	2022	2023
Chapitre 012 (brut+charges+assurance du personnel+CNAS+médecine)	511 801 €	584 395 €	563 288 €

EUROPE	71 964 €	56 623 €	4 761 €
Etat	42 517 €	67 804 €	34 661 €
Région	0 €	0 €	0 €
EPCI-Prest	20 563 €	20 666 €	20 769 €
	135 044 €	145 092 €	60 191 €
Reste à Charge PETR	376 756 €	439 302 €	503 098 €

% de reste à charge 74% 73% 89%

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les vacances des guides conférenciers pour un montant estimé de **4 600 €**. (voir 2.3. la labellisation Pays d'art et d'histoire)

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

Dans le respect de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, il est demandé, à l'occasion du DOB, de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Au budget 2020, les charges réelles de fonctionnement (hors avance / budgets annexes) s'élevaient à 887 660 € dont 609 015 € dédiés à l'Administration Générale. Le reste des dépenses de fonctionnement concernait les actions portées par le PETR (la plupart des actions ne concerne que des dépenses de fonctionnement).

Au stade du DOB 2021, il est envisagé d'inscrire en opérations réelles à la section de fonctionnement (hors avance / budgets annexes) environ **820 900 €** dont **601 900 €** pour l'Administration générale (ingénierie et autres dépenses de gestion courante).

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de **87 500 €** hors dépenses liées aux salaires. La baisse des dépenses d'ingénierie s'explique notamment par le non remplacement du poste « Economie sociale et solidaire », gain compensé par des recrutements en cours d'année en 2021.

Les investissements s'élèveront à environ **6 700 €**.

Nous devrions obtenir environ **2 718 €** de FCTVA sur les investissements n-2.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :

A. Les outils nécessaires au développement économique exogène :

La prospection : le partenariat avec ANCORIS (auparavant REGIONAL PARTNER)

En 2016, le PETR fait appel au cabinet REGIONAL PARTNER, spécialisé dans la détection de projets d'implantation exogènes, ce qui s'est traduit par différents succès (Spurgin Leonhart, Huet).

Jusqu'en 2018, le coût de l'adhésion à ce prestataire était le fruit d'un partenariat avec 5 EPCI de la Somme. En 2019, ceux-ci, regroupés au sein du nouveau Pôle Métropolitain du Grand amiénois, ont décidé de ne pas renouveler leur adhésion. Face à l'augmentation du coût (de 6 000 à 27 000 €), le PETR a souhaité sortir du dispositif.

Aujourd'hui, un nouveau partenariat paraît être possible avec un EPCI de l'ouest de l'Aisne. La participation annuelle (30 000 €), pourrait être financée à hauteur de **15 000 €** par le PETR. Cette contractualisation viendrait ainsi élargir l'offre - gratuite - de Nord France Invest et du service économique de la Région Hauts-de-France.

B. Le soutien à l'économie de proximité :

L'accompagnement des commerçants et artisans :

En 2018, le PETR pour le compte des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie a engagé une étude pré-opérationnelle FISAC qui a permis au territoire de candidater à ce dispositif et d'être retenu fin 2019.

L'ensemble des actions (ingénierie, aides directes aux professionnels, accompagnement des collectivités ou associations de commerçants) est identifié dans le budget annexe FISAC.

Cependant, une exception demeure avec le soutien au salon de l'artisanat et du commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 10 000 visiteurs. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €** spécifiquement pour ce salon.

C. La politique touristique :

L'observatoire départemental du tourisme :

La politique touristique est entièrement déléguée à l'Office de tourisme Haute-Somme qui l'exerce grâce notamment au financement des 3 EPCI (*voir budget annexe promotion du tourisme*).

Cependant, Somme tourisme ainsi que le Conseil départemental ont souhaité initier une réflexion autour de l'évaluation économique de ce secteur. Depuis début 2020, le Pôle métropolitain du Grand amiénois, Baie de Somme 3 Vallées et le PETR travaillent à la mise en place d'un observatoire.

Un cabinet d'étude vient d'être retenu pour accompagner les collectivités dans la mesure des retombées économiques, directes et indirectes, afin de mieux saisir les modes de consommation et les attentes des touristes. La participation financière des 3 syndicats repose sur le poids de population et le nombre de nuitées de chacun. Pour le PETR, elle s'élève à **2 750 €** jusqu'au terme de l'étude en avril 2022.

Le dispositif LEADER GAL 2014-2020 :

La seconde génération du LEADER GAL autour de la stratégie « *Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous* » rencontre un très vif succès puisque à ce jour 33 projets ont été accompagnés, représentant 1 270 000 €, soit 79 % des crédits de l'enveloppe initiale. A la lecture de ce taux de consommation élevé, le PETR a fait une demande complémentaire de 800 000 € à l'autorité de gestion qui a accepté une réaffectation de 744 000 € supplémentaires.

L'animation de ce dispositif nécessite des crédits à hauteur de **12 010 € en fonctionnement** (évaluation, communication, cotisation LEADER France, locations de salles, véhicules, matériels) et **2 040 € en investissement** (matériels). 80 % de ces dépenses HT seront financés par des crédits FEADER, soit **9 507 €**.

L'entretien des chemins de randonnées :

Depuis 2010, le Pays Santerre Haute-Somme a maillé le territoire de chemins de randonnées pédestres puis cyclistes. Les balisages (totems, poteaux,...) peuvent nécessiter un remplacement au fil des années, suite à des détériorations ou des vols. Il est proposé d'inscrire **1 000 €** en dépenses à la charge du PETR propriétaire de ces équipements.

Courant 2021 un transfert de propriété sera proposé aux EPCI.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE / PCAET / SANTE :

A. Habitat – Urbanisme : un soutien en ingénierie :

En 2019, le PETR a accompagné en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur démarche visant à mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci est désormais opérationnelle depuis septembre 2020.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'économie, le chargé de mission suivra l'élaboration de certains PLUI.

Dans un souci d'équité, le poste sera financé en partie par les collectivités concernées. Ces prestations seront retracées au sein du budget annexe ADS.

B. La mobilité – la structuration d'une offre complète et l'action « scooters » :

La mise en place de la réponse TENMOD :

La mobilité constitue une faiblesse majeure en milieu rural, et particulièrement sur notre territoire. Freins psychologiques, offre minimale de transports en commun, expliquent

notamment ces fragilités identifiées dans de nombreux documents : SCOT, projet de territoire, contrat de ruralité.

La loi LOM de 2019 offre la possibilité aux EPCI de prendre la compétence mobilité d'ici au 31 mars 2021. Une étude menée par le CEREMA est en cours à l'échelle du PETR.

Parallèlement, les prémices d'un schéma de mobilité en milieu rural ont été définis (location de voitures issues du Garage solidaire de Ham, covoiturage, autopartage, location de vélos électriques à la sortie des gares de Ham, Nesle, Chaulnes, Rosières-en-Santerre).

Pour mener à bien une partie des actions recensées et issues des documents ressources précités, le PETR a candidaté avec succès à l'appel à projet national Territoire de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD). Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide de 100 000 € de l'ADEME sur 3 ans, essentiellement pour des dépenses de fonctionnement (ingénierie, communication,...).

Ainsi, pour financer les premières actions suite à l'arrivée du chargé de mission mutualisé Mobilité / Santé à partir de septembre 2021, il convient de budgéter **4 500 €** pour des dépenses d'animation et de communication. 50% seront pris en charge par l'ADEME, soit une recette de **2 250 €**.

Renforcer l'offre « scooters » du PETR :

Dans le cadre d'un stage, d'une formation ou du retour à l'emploi, le PETR met à disposition de bénéficiaires de moins de 25 ans, de personnes inscrites au RSA ou à Pôle emploi, un parc de 16 scooters afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Cette action se décompose comme suit : d'une part, les dépenses afférentes à l'entretien ou l'assurance des scooters (**13 600 €**) et, d'autre part, les recettes issues de la location (**4 250 €**) et les subventions de nos partenaires : Conseil Départemental (**3 200 €**) ; MSA (**1 000 €**) ; le reste à charge pour le PETR s'élève à **5 150 €**.

Par ailleurs, le nombre de scooters diminuant chaque année, il est proposé d'en acheter 4 pour un montant total de **8 000 €**. Une recette de mécénat sera recherchée à hauteur de 50% de la dépense soit **4 000 €**, soit un reste à charge de **4 000 €**.

C. Le cadre de vie – la valorisation de nos paysages :

L'élaboration du Plan de paysage :

L'année 2020 a permis de concrétiser les phases 2 et 3 avec l'organisation de 10 ateliers participatifs sur différentes thématiques (boisements et écologie des villages, agriculture et villages, habitat contemporain et bourgs, architecture de la reconstruction, présent et passé des grandes industries,..). Des Objectifs de Qualité Paysagères (OQP) sont définis ainsi que des programmes d'actions décrits au sein d'une trentaine de fiches.

Par ailleurs, un concours d'idées auprès d'étudiants des Hauts-de-France a été lancé ainsi qu'un travail pédagogique auprès d'enfants.

L'adoption de ce Plan de paysage doit être décalée à début 2021 (avant les vacances de février) pour des raisons sanitaires. Il reste **18 300 €** de dépenses (cabinet SEED et communication) et **23 625 €** à recevoir de la part de l'Etat (**15 000 €**) et de l'Europe (FEADER pour **8 625 €**).

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire, a connu un certain désintérêt ces dernières années.

C'est pourquoi en 2018 le PETR a souhaité remobiliser l'ensemble des acteurs avec un projet triennal « d'amélioration de l'attractivité du territoire par la préparation des communes au label ». Ce projet se traduit par des actions de sensibilisation et de formation, de visites des communes, d'évaluation et de remise des prix. L'intégralité des actions prévues en 2020 est décalée en 2021 pour des raisons liées à la crise sanitaire.

Pour l'ensemble de ce projet, comme lors du BP 2020, **10 230 €** sont inscrits en dépenses, **7 866 €** (FEADER) en recettes.

D. L'environnement – l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux mutualisés :

Depuis 2018, le PETR conduit de façon mutualisée l'élaboration des PCAET des 3 EPCI (ceux-ci ont gardé la compétence). L'année 2020 a été marquée par l'élaboration de la stratégie et la définition du programme d'actions grâce notamment à 3 ateliers réalisés avec les acteurs et les élus ainsi qu'à la concertation avec les habitants.

L'année 2021 verra l'adoption des PCAET des 3 EPCI. Il s'agira essentiellement d'étapes juridiques : rédaction du rapport environnemental, dispositif de suivi, saisie de l'autorité environnementale, consultations de l'Etat et de la Région, réponses aux avis, consultation publique.

Pour mener à bien cette dernière phase, il est inscrit en dépenses **17 920 €**.

E. L'élaboration et la mise en place du Contrat Local de Santé :

Lors de la rédaction du Contrat de ruralité en 2017, il a été imaginé l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR une fois le Programme Régional de Santé adopté. Ainsi, depuis mi-2019, l'ARS et le PETR travaillent à ce projet. Avec l'aide du cabinet LH Conseil, un diagnostic a été réalisé : analyse des données sociales économiques, interviews des acteurs et élus, ateliers avec l'ensemble des personnes ressources.

Tout ce travail a été fortement perturbé par la crise sanitaire. Lors du COPIL conclusif de l'étude en octobre dernier, l'ARS et le PETR ont réaffirmé leur volonté de poursuivre cette démarche, qui se traduira dans les mois qui viennent par l'élaboration d'une charte.

Néanmoins, afin de définir avec tous les acteurs les 2 à 3 priorités qu'il convient de mettre en exergue, il a été convenu de décaler le travail au printemps 2021 (voir au-delà en fonction de la crise sanitaire).

Ainsi, outre les crédits liés à l'ingénierie, il est proposé d'inscrire **2 000 €** pour les premières actions de coordination et de communication à mener à partir du recrutement du coordinateur en septembre 2021.

2.3. CULTURE / PATRIMOINE :

A. Les actions culturelles :

Les actions culturelles au titre de l'année 2021 s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés dans le Schéma culturel, tout en étant renforcées autour de la lecture publique :

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques** : l'année 2020 a été marquée par le recrutement de la coordinatrice lecture publique en vue de structurer et professionnaliser le réseau. Des actions sont identifiées pour 2021, récurrentes ou nouvelles (salon du livre, actions avec la Bibliothèque Départementale de la Somme, Eductour, Des livres à soi) mais aussi en lien avec la mise en réseau et l'uniformisation de l'offre (abonnement outils recherche, cartes lecteurs, abonnements ouvrages) pour un montant de **20 150 €**.

Parallèlement, au titre de l'investissement, l'acquisition d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque pour les 8 équipements sera pris en charge par le PETR (**60 000 €**) financé par la DRAC (**25 000 €**) et l'Europe (crédits FEADER pour **15 000 €**). Le reste à charge sera donc de **20 000 €**.

- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacle / Résidence d'artiste / Actions de médiation (dépenses : **47 500 €**).
- **Education artistique et culturelle** avec le dispositif « Panorama » - en remplacement des « Chemins artistiques » - pour un montant de **15 450 €**.

Dans sa globalité – y compris le budget de fonctionnement et de communication (**1 000 €**) -, cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **84 100 €**. Le budget bénéficie de recettes à hauteur de **59 737 €** (DRAC pour **8 737 €**, Europe via FEADER pour **28 500 €**, Conseil Départemental dans le cadre du contrat culturel de territoire pour **22 500 €**). Le reste à charge de la partie fonctionnement s'élève à **24 363 €**.

B. La labellisation Pays d'art et d'histoire :

Depuis 2017, le PETR s'est engagé dans le processus de labellisation Pays d'art et d'histoire dont le dossier est présenté en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine le 15 décembre prochain.

Sans préjuger de la réponse de la commission, une réflexion est engagée avec la DRAC sur la programmation d'actions à mettre en place par l'animateur et le médiateur Pays d'art et d'histoire une fois le territoire reconnu :

- Exposition / Conférence : **10 000 €**
- Médiation, animation, valorisation : **3 500 €**
- Formation des guides conférenciers : **3 000 €**
- Ensemble des actions de communication (Rendez-vous, évènements nationaux ou régionaux comme les journées de l'architecture ou le Printemps de l'art déco, publications chartée – Explorateurs, Focus), actions spécifiques liées à l'avènement du label : **11 500 €**
- Documentation et matériel pédagogique : **4 000 €**

Pour mémoire, (voir 1.1 Dépenses de personnel), les vacances des guides conférenciers s'ajoutent à ces dépenses pour un montant estimé à **4 600 €**, soit au total **36 600 €**.

Ce projet bénéficie en 2021 (et en partie en 2022) d'un soutien de la DRAC (**6 300 €**) et de l'Europe (FEADER pour **16 084 €**). Les recettes de billetterie sont évaluées à **1 700 €**. Le reste à charge pour le PETR s'élève à **12 517 €**.

Conclusion :

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, mais également de la baisse projetée des cotisations des EPCI de **8 337 €** (fruit de la baisse de population légale de 1 170 habitants entre les 2 derniers renouvellements des conseils municipaux), cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes supplémentaires pour un montant d'environ **83 000 €**.

Pour mémoire, le fonds de réserve fin 2019 est de **177 994 €**. Le projeté fin 2020 est d'environ **190 000 €**. Comme l'an passé, la mise en perspective du besoin pour équilibrer le budget par rapport au fonds de réserve laisse entrevoir des marges de manœuvre.

Néanmoins, comptablement, le besoin 2021 lié à la section de fonctionnement (**106 379 €**) n'est pas couvert par le fonds de réserve projeté de cette même section (**70 000 €**), ce qui s'explique par les amortissements (dont le SCOT) à hauteur de 53 000 € (83 000 € en dépense de fonctionnement et 30 000 € en recettes de fonctionnement), la plus importante dépense du PETR.

Pour répondre à cette difficile équation, lors de l'élaboration du Budget prévisionnel 2021, il s'agira de jouer à la fois sur plusieurs leviers énoncés ci-dessous :

- Faire des choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du PETR entre le développement, le maintien ou la suppression d'actions présentées ci-dessus ;
- Augmenter les cotisations des EPCI.

Afin d'éclairer la décision, il convient de préciser que des restes à charges nouveaux sont déjà identifiés pour les années futures :

- au sein de la mission Pays d'art et d'histoire, le reste à charge pour le PETR augmente au fur et à mesure du retrait de la DRAC (aide sur 2 ans) et de la fin du LEADER GAL mi-2022 ;
- les dépenses du poste de chargé de mission mobilité-santé aidé le temps du CDD de 3 ans à hauteur de 50% mais qui en 2021 sont chiffrées sur 4 mois ;
- la fin du dispositif LEADER mi-2022 qui finance aujourd'hui à 80% le salaire de l'animatrice et à 50% le salaire de l'assistante administrative.

3/ BUDGET ANNEXE 1 ADS : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Comme pour le budget principal, il est dorénavant nécessaire de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2020, le budget présentait 83 164 € de dépenses réelles de fonctionnement. Au stade du DOB, il est envisagé d'inscrire **86 443 €** pour 2021.

En 2020, le périmètre des instructions n'a que peu évolué, Hypercourt instruisant désormais ses Cua.

1,7 Equivalent Temps Plein (30% d'un poste étant consacré à l'élaboration du PCAET financé par le budget général) sont mobilisés pour instruire les dossiers.

A la lecture des recettes issues du nombre de documents instruits du 1^{ier} janvier au 30 septembre 2020, il est conseillé de ne pas faire évoluer les tarifs.

A ce volet « instruction » s'ajoute 50% du poste du chargé de mission Habitat – Urbanisme (**20 563 €**) au regard des missions exercées pour les Communautés de communes de la Haute-Somme et Terre de Picardie au titre du suivi des PLUI et OPAH.

Il est proposé d'inscrire pour l'ensemble du budget (investissement et opérations d'ordre compris), en dépenses, **111 047,60 €** équilibrés par les recettes liées à la facturation des dossiers instruits et à la participation des EPCI au poste Habitat – Urbanisme.

4/ BUDGET ANNEXE 2 : PROMOTION DU TOURISME

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'EPIC Office de tourisme Haute-Somme bénéficie comme par le passé de financements des EPCI. Depuis 2019, et dans un souci de transparence, les dépenses et les recettes dédiées sont retracées dans ce budget annexe.

Pour mémoire, la stratégie de développement jusqu'en 2020 (échelle du mandat des EPCI) repose sur une diversification de l'offre et le développement du tourisme de nature, de nos patrimoines, des tourisms halieutique, économique, d'affaires et à plus long terme du canal Seine-Nord Europe.

Ces projets qui renforcent et diversifient l'offre du territoire n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions stratégiques afin :

- d'impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement,
- de valoriser les portes d'entrée de ce territoire de passage : château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre, gare TGV, aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France,
- de consolider une stratégie de promotion et de commercialisation de la Destination « Haute-Somme » tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein d'*Esprit Hauts-de-France* (vivre une expérience, se ressourcer, passer des moments authentiques,...) et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients,
- de sensibiliser les professionnels à la qualité des équipements mais aussi à l'accueil (connaissance des nouvelles attentes, maîtrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,...).

Le soutien financier aux missions de l'Office de tourisme :

- **Mission Communication** : réalisation d'un agenda trimestriel des manifestations (saisons printemps, été, automne-hiver), d'une plaquette groupes, des documents nécessaires à la promotion autour de Sentiers en fêtes et des Journées Européennes du Patrimoine. Par ailleurs, une communication sera effectuée via le guide été et le hors-série Balades / patrimoine du Courrier picard, Un été en or du Journal de Ham et autres supports.
- **Mission Accueil** : valorisation des nouveaux locaux de l'Office de tourisme, et au-delà, présence « hors les murs », tant à Ham (via un support digital) que sur l'aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France.
- **Mission Commercialisation** : achat de bases de données de prospects, développement d'une boutique promouvant les produits et les savoirs faire locaux,...ventes de prestations des professionnels du territoire. Une réflexion devra être menée, notamment vers les Comités d'entreprises et les seniors.

- **Mission de conseil et de développement** : ingénierie aux collectivités locales et aux professionnels du tourisme en termes d'offre, d'outils (signalétique, numérique,...), d'animation de réseau (avec également l'ADRT et le CRT), réflexion avec le PETR quant à la promotion et la commercialisation du label et des visites guidées *Pays d'art et d'histoire*, ouverture et partenariat sur les territoires voisins.

Les échanges avec les professionnels doivent se développer et se renouveler, à l'instar de la réunion organisée en juin 2019 dont les objectifs étaient de présenter les actions de l'Office, les outils de formation de *Somme tourisme* et d'écouter les attentes et demandes des restaurateurs et hébergeurs notamment.

Ces missions, qui correspondent « au cœur de métier » de l'Office de tourisme, devront se réaliser dans un souci de maîtrise des dépenses.

Pour ce faire, une recherche systématique de partenaires financiers devra être menée, notamment auprès du PETR gestionnaire du dispositif LEADER GAL, de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la PRADET liée à l'espace de dialogue Nord-Aisne / Est-Somme, de l'Etat via le Contrat de ruralité.

Par ailleurs, des mutualisations avec le PETR, l'Historial de la Grande Guerre ou tout autre partenaire (Office de tourisme voisin, ADRT, Région) devront être engagées.

Afin de permettre à l'Office de tourisme de mener à bien ses missions, il est proposé d'inscrire en dépenses, **279 341 €**, correspondant aux recettes liées à la cotisation des 3 Communautés de communes (ce montant est le fruit d'une baisse de 4 855 €, conséquence de la diminution de population légale de 1 170 habitants entre les 2 derniers renouvellements des conseils municipaux). Cette recette sera complétée par la taxe de séjour dont le montant des dépenses correspondra au montant des recettes puisqu'elles seront reversées en intégralité à l'Office de Tourisme.

5/ BUDGET ANNEXE 3 : FISAC ET REVITALISATION CENTRES BOURGS

Le PETR a répondu avec succès pour le compte des Communautés de communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie à l'appel à projet FISAC 2019. Durant 3 ans, ce dispositif permettra d'accompagner l'attractivité commerciale sur le territoire de ces 2 EPCI.

Le programme d'actions repose sur 4 axes :

- accompagner les projets d'investissement (modernisation, sécurisation, adaptation) des professionnels artisans ou commerçants ;
- définir une stratégie de confortement des centralités ;
- structurer une dynamique de réseau ;
- promouvoir le dispositif.

Au titre de l'année 2021, il s'agira notamment de soutenir 25 dossiers présentés par les professionnels (**43 833 €**), de mener une étude sur la place des marchés (**3 496 €**), d'accompagner la structuration des unions commerciales (**3 000 €**), de définir des services innovants pour la clientèle (**7 560 €**), de subventionner le projet d'application « les bons plans du Cœur des Hauts-de-France » (**3 665 €**), de participer aux boutiques éphémères de l'artisanat (**1 827 €**).

Ces projets s'élèvent en investissement à **43 833 €** et en fonctionnement à **19 548 €**.

Ces actions seront conduites par le chargé de mission à raison de 50% de son temps de travail. La seconde moitié du temps sera consacrée à l'accompagnement des communes retenues à l'appel à projet régional Revitalisation centres bourg.

Le coût de l'ingénierie ainsi que l'environnement de poste se monte à **46 987 €** en fonctionnement et **1 600 €** en investissement.

La totalité des dépenses d'un montant de 113 568 € toutes sections confondues (dont opération d'ordre : virement entre sections pour **1 600 €**) sont couvertes par le FISAC (**60 090 €**), la Région (**15 000 €**), les 2 EPCI de Haute-Somme et Terre de Picardie (**17 463 €**), les communes (**19 415 €**).

Comme évoqué lors de l'élaboration de ce projet, le reste à charge pour le PETR est de **0 €**.

Budget Principal

Ingénierie

Jacques VANOYE est favorable à l'ensemble des actions. Il s'inquiète en revanche des perspectives d'embauche. On passerait de 12 emplois en 2020 à 15 en 2023. Ne pourrait-on pas faire des économies sur les emplois à venir ? Il serait regrettable de devoir amputer un programme d'actions pour financer de l'ingénierie.

Philippe CHEVAL rappelle qu'en 2020, la personne en charge de l'ESS a démissionné et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer. Des économies ont été faites.

Il précise que les emplois à venir (budget principal) portent sur :

- Un poste partagé entre la mobilité et le Contrat Local de Santé. Au vu de la crise actuelle, il est vrai qu'il est difficile de se projeter et de mesurer s'il est opportun dès 2021 de se lancer dans un Contrat Local de Santé.
- Un poste PAH. Le dossier de candidature se finalise. Le 15/12/2020, nous allons le présenter et le défendre devant un jury de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture dans le but de voir le territoire du PETR labellisé Pays d'Art et d'Histoire. Une fois labellisé, nous sommes dans l'obligation d'y consacrer deux postes (un poste existe depuis maintenant 3 ans, dédié à ce dossier ; il devra évoluer).

Par ailleurs les nouveaux embauchés sont employés via des CDD de 3 ans (avec des objectifs et des missions bien définis) qui n'ont pas vocation à être renouvelés (en 2020 : FISAC, Contrat Territoire Lecture).

Il est vrai qu'il est impératif d'être rigoureux sur les dépenses d'ingénierie mais pour chaque poste, dès que cela est possible, on tente le maximum pour obtenir des financements (Europe, Etat, Région, ADEME.....).

Les orientations et actions.

Maryse FAGOT salue la qualité des actions qui sont menées et qui sont projetées au PETR. Il est vrai que le moment ne semble pas idéal pour se lancer dans un CLS ; ceci dit ce dossier doit rester dans nos esprits car des chiffres sur la déscolarisation des jeunes de notre territoire sont inquiétants. M. FAGOT abonde au programme culturel notamment au dossier Pays d'Art et d'Histoire. La participation au SARCOM doit être maintenue ; d'autant que la période actuelle et à venir aura une incidence catastrophique pour certains artisans et commerçants. Adhérer au partenariat avec ANCORIS (ex Regional Partner) est important. Il faut faire vivre le dispositif et faire en sorte qu'on porte un intérêt à notre territoire.

M. FAGOT tient à remercier l'ensemble du personnel du PETR car les actions réalisées sont de qualité. Les partenaires extérieurs ont un regard très positif sur les politiques portées par le PETR. Les élus locaux doivent se faire porte-paroles auprès de leurs conseillers municipaux qui ne comprennent pas toujours l'intérêt d'une telle structure. Pour cela, il serait d'ailleurs intéressant de disposer d'une vidéo qui reprendrait quelques moments « vivants » de l'ensemble des actions et qui pourrait ainsi être présentée localement.

Jean-Marc WISSOCQ approuve l'adhésion à ANCORIS car c'est une source supplémentaire d'informations sur les investisseurs potentiels pour notre territoire. Il faut avoir connaissance des recherches d'implantations. Pour minimiser le coût d'adhésion, il faudrait en effet que l'autre territoire puisse également conventionner.

Françoise RAGUENEAU rejoint les propos de Maryse FAGOT. Le territoire a le bénéfice de pouvoir profiter des actions menées par le PETR.

Eric LEGRAND est également favorable à l'ensemble du programme d'actions. Concernant le Contrat Local de Santé, même si la situation actuelle ne le permet pas, l'idée de rendre visite à un territoire ayant mené un CLS avait été évoquée lors du COPIL. Est-ce toujours prévu ?

Philippe CHEVAL répond qu'il pourrait en effet être intéressant de pouvoir échanger sur le sujet avec un homologue (tel que le Pays de Bray qui avait déjà été identifié), notamment pour prendre connaissance des actions et de la méthodologie retenues. Une réunion de cadrage aura de toute façon lieu quand la situation sanitaire se sera améliorée.

Equilibre du budget

P. CHEVAL rappelle que le fonds de roulement du PETR permettrait d'absorber le reste à charge du programme 2021. Mais comme relaté l'année dernière, les amortissements nous prélèvent sur le fonctionnement une somme de 53 000 € (solde des dépenses et recettes de fonctionnement liées aux amortissements) dont 40 000 € relatifs au SCOT.

Nous allons donc à nouveau solliciter les services de l'Etat pour voir s'il est envisageable de pourvoir récupérer au fonctionnement ces crédits d'investissement.

Jean-Michel MARTIN s'associe aux propos précédents portant sur la qualité des actions menées et envisagées. Cependant, il y a un reste à charge qu'il va falloir supporter et il semble qu'une augmentation des contributions des EPCI soit inévitable. Des échanges ont-ils eu lieu avec les présidents d'EPCI sur le sujet ? Car si le programme doit être revu à la baisse, ce ne sera pas par manque d'intérêt mais par manque de financement.

P. CHEVAL précise que le DOB leur avait été présenté en amont et que le budget n'est jamais soumis au comité syndical sans réunion préalable avec les présidents d'EPCI.

Il est par ailleurs rappelé que lorsque les EPCI versent des contributions, ils ont en retour des services qui coûteraient à chacun d'eux beaucoup plus s'il n'y avait pas de mutualisation au travers du PETR.

Budget annexe ADS

Pas de remarque particulière.

Budget annexe Promotion du Tourisme

M. CHEVAL rappelle que la contribution des EPCI au budget annexe diminuera au vu de la baisse de population. Ceci dit, l'année 2020 est une année particulière du fait d'une part du COVID19 et de l'absence du Directeur de l'Office de Tourisme. L'activité de l'Office a donc particulièrement été réduite ; des crédits pour actions n'ont donc pas été utilisés. L'Office de Tourisme ne rencontre pas de problème financier.

Budget annexe FISAC et revitalisation centres-bourgs

Pas de remarque particulière.

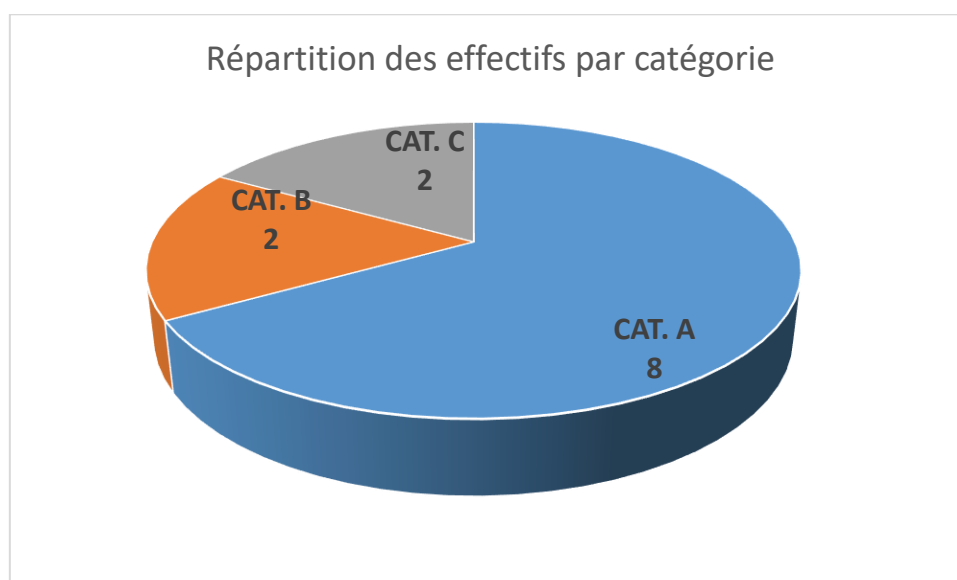
ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2020 : 12 agents tous budgets confondus

REPARTITION PAR CATEGORIE

La catégorie A représente 67 % des effectifs.



Catégorie A :

- 1 directeur.
- 7 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, environnement et culture (3)

Catégorie B :

- 1 responsable administrative et financière.
- 1 chargé de mission patrimoine

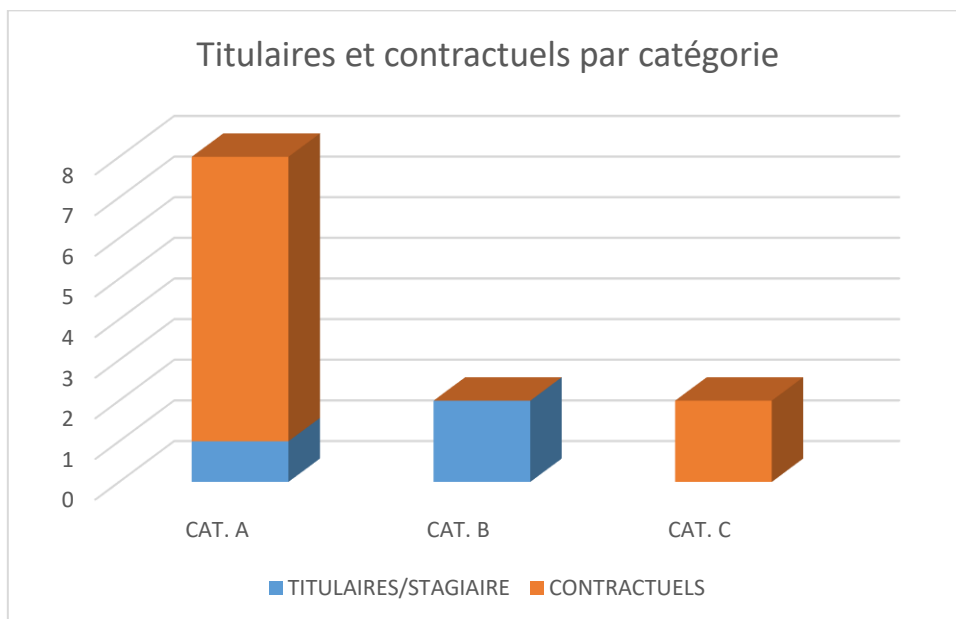
Catégorie C :

- 1 assistante administrative.
- 1 instructeur ADS

REPARTITION PAR STATUT

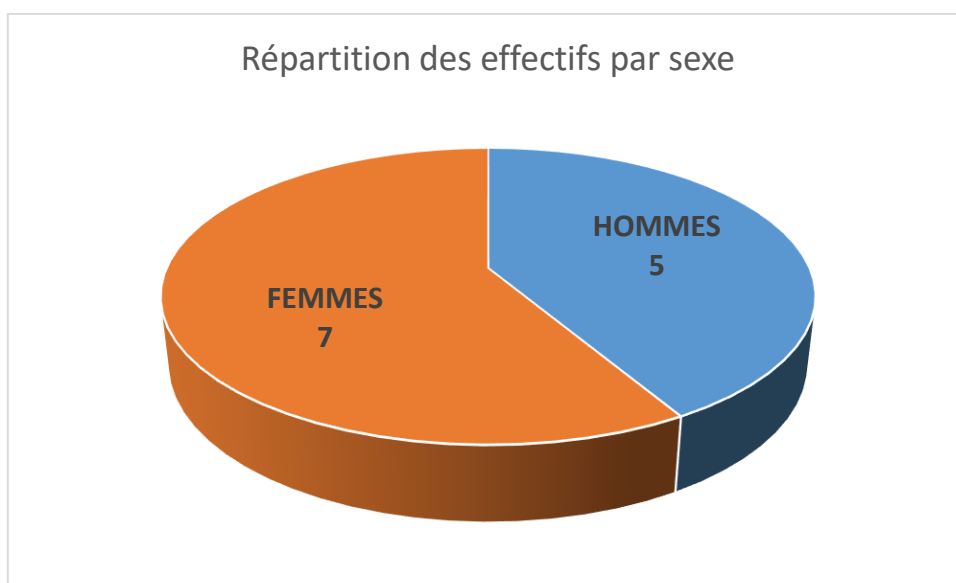
25 % des postes sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 33 % en A, 67 % en B. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 12.5 % de titulaires
- La catégorie B compte 100 % de titulaires
- La catégorie C compte 0 % de titulaires

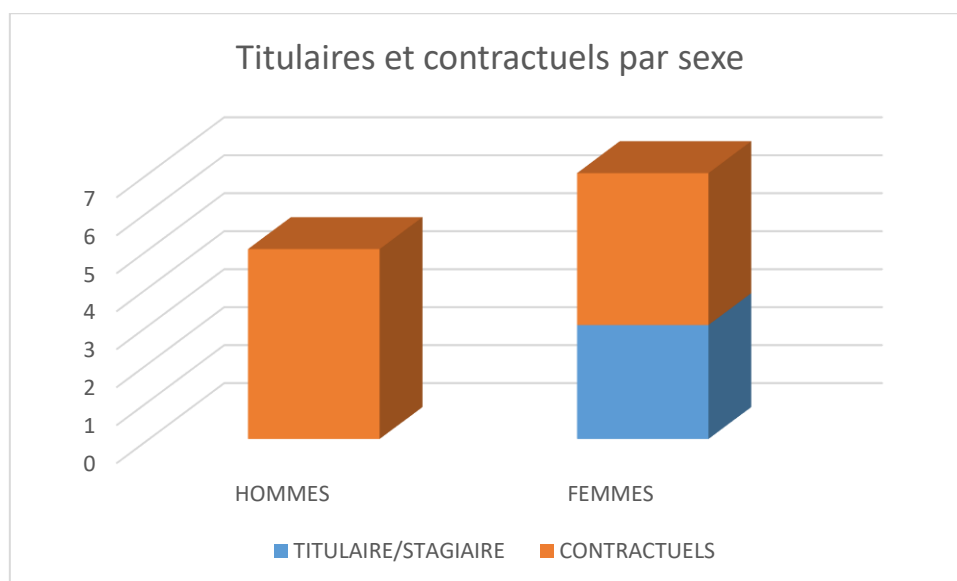


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 58 % des effectifs.



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes. En effet, 100 % sont contractuels contre 57 % pour les femmes.



La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. 11 agents sont à temps plein sur des temps complets. 1 agent est à temps partiel sur un temps complet.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
DIRECTION	1	1	1	1
GESTION	1	1	1	1
ADMINISTRATIF	1	1	1	1
ECONOMIE	1	1	1	1
CULTURE	3	4	4	4
URBANISME, DEV LOCAL	1	1	1	1
TOURISME/GAL	1	1	1	1
SANTE - MOBILITE	0	1	1	1
PCAET	0.2	0.3	1	1
ADS (budget annexe)	1.8	1.7	2	2
FISAC (budget annexe)	1	1	1	1

12

14

15

15

Dépenses prévisionnelles de personnel prévisionnelles / 2021

Les dépenses de personnel représentent environ 63 % du budget de fonctionnement (hors amortissement et avance au budget ADS) pour le budget principal et 82 % pour l'instruction ADS au budget annexe ADS et 58 % pour le budget annexe FISAC

Le chapitre 012 est décliné comme suit :

	Budg Princ.	Budg. ADS	Budg.Fisac
Traitement	59.83%	65.78%	69.57%
Régime	7.35%	0.45%	0.00%
SFT	0.92%	0.04%	0.00%
Indemn. Comp. CSG	0.18%	0.00%	0.00%
Charges patronales	28.61%	29.72%	28.63%
Assurance	2.41%	3.20%	0.93%
Œuvres sociales	0.55%	0.65%	0.65%
Medecine	0.14%	0.16%	0.22%
	100.00%	100.00%	100.00%

Des chèques déjeuners sont par ailleurs prévus à raison de 6 € par agent par journée travaillée (50 % à la charge de l'agent, 50 % à la charge du PETR) et des frais de mission remboursés.